

Programme national de formation 2020

CT- section formation continue du 27 novembre 2019

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-730 du 23 octobre 2019 présente le Programme National de Formation (PNF) pour l'année 2020. Cette offre est mise en ligne et accessible sur le site « FORMCO » afin de lui donner une large diffusion.

Le PNF reste principalement composé de formations dites métier, initiées au niveau national, qui constituent des outils d'accompagnement essentiels pour l'actualisation, la consolidation et la pérennisation des compétences nécessaires au MAA pour la mise en œuvre des politiques publiques dont il a la charge.

La totalité des stages est accessible à l'ensemble des agents du MAA (administration centrale, services déconcentrés et établissements publics locaux d'enseignement agricole). Néanmoins certains stages concernent plus spécifiquement la communauté éducatives (gérés sur SAFO), et d'autres intéressent plus spécifiquement les agents des services centraux et déconcentrés (gérés sous EPICEA). L'offre de formation du PNF est également accessible aux agents des opérateurs du MAA, et aux agents d'autres ministères exerçant des missions pour le compte du MAA, sous réserve de places disponibles et de certaines conditions.

Les modalités de construction sont inchangées :

le PNF est construit en s'appuyant sur le document stratégique de référence que constitue la note de service relative aux d'orientations stratégiques triennales du ministère SG/SRH/SDDPRS/2019-554 du 23 juillet 2019.

Pour la partie DGER du PNF, le calendrier de travail a été avancé de 6 mois pour améliorer l'efficacité de sa conception et de sa mise à disposition.

Il s'appuie sur les opérateurs de formation suivants :

Le dispositif national d'appui (DNA) **à l'enseignement technique agricole met en œuvre 270 actions de formation** dont les stages (convention) et les dispositifs particuliers, notamment TUTAC, formation des cadres, accompagnement des rénovations, plan d'accompagnement de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage...

Le DNA comprend 5 écoles de l'enseignement supérieur agricole (Agro sup Dijon, Sup agro Montpellier, ENSFEA Toulouse, Bergerie Nationale de Rambouillet, Agrocampus ouest Rennes).

- Les **écoles de formation du MAA : 310 actions de formation**, avec l'INFOMA (90 %, marché de quasi -régie, 285 sessions) et l'ENSV (10 %, MAPA, 20 à 25 sessions). Une complémentarité accrue est recherchée entre ces deux opérateurs, en particulier dans le secteur sanitaire et plus largement une ouverture aux offres de formation de l'ONF, APT, CNPF, IGN, ASD, ENSAM.

- **Des prestataires et autres écoles**, notamment pour la préparation aux examens et aux concours (PEC), la e-formation (réagir face aux risques, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, diversité, égalité et laïcité (marché inter-ministériel porté par les ministères sociaux).

Au sein du MAA, pour les actions en présentiel, l'approche se fait sur un mode complémentaire entre le recours aux formateurs internes (FI) et aux prestataires, selon les sujets à traiter.

Les formateurs internes sont sollicités sur des sujets métiers et des outils du MAA (RENOIRH, Odyssee, RESYTAL...), les fondamentaux du management (FI communs avec le MTES).

La structure du PNF évolue :

Le PNF comprend, essentiellement des actions en présentiel (90 à 95 %) et présentées par thématiques. Il évolue en englobant plus largement d'autres formes d'accompagnement (tutorat, co-développement, échanges de pratiques) et de sujets plus transversaux comme le label diversité-égalité, le management.

La e-formation se développe, en complément du présentiel, mais reste à un niveau faible. Elle prend différentes formes et portent sur les bases techniques (FOAD-INFOMA), sur les TMS des agents en abattoirs (e-learning- INFOMA), l'évaluation capacitaire des enseignants par le MOOC CapEval, sur « Réagir face aux risques » pour les EPL visant à toucher un grand nombre d'agents (en partenariat avec la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers), les « gestes qui sauvent » (FI).

Les nouveautés 2020

Une augmentation (580 sessions) et une diversification des actions de formation est notée, les actions engagées en 2019 se poursuivent, pour la plupart, en 2020.

Les nouveautés portent sur :

Domaine « PAC et autres aides » : « Dispositif 2020 de formation PAC nouveaux arrivants » (cf. note SG/SRH/SDDPRS/2019-587 du 01/08/2019) :

- l'ouverture d'une formation "Les fondamentaux d'un SIG (Q GIS) pour débutants en service d'économie agricole » en présentiel
- ainsi que d'une formation en ligne (e-formation tutoriel) "Créer un numéro PACAGE « exploitants individuels » et « forme sociétares » sous ISIS" ;

Domaine « agro-écologie-production »

- prise en compte des enjeux de durabilité de l'agriculture ;
- le pastoralisme : généralités et réglementation ;
- agricultures urbaines ;

Domaine « Tutelle - traitement de données »

- la tutelle des associations syndicales autorisées (ASA) d'hydraulique agricole.

Domaine Vétérinaire, sanitaire et phytosanitaire :

- maîtrise des risques sur la Listeria,
- surveillance des zones conchylicoles,
- des stages en DROM sur la certification à l'exportation suite à l'évolution de la réglementation européenne,
- les suites administratives et pénales en protection des végétaux (contrôles des intrants) ;
- la formation à l'audition libre dans le cadre d'enquêtes judiciaires dans le domaine vétérinaire (ENSV) ;
- la préparation à une apparition possible, sur le territoire, de peste porcine africaine (ENSV).

Domaine de l'enseignement agricole :

- le retour d'une offre de formations didactiques pour les enseignants ;
- un nombre plus important de formation à la sécurité (chantiers forestiers, contention animale, agro-équipements) ;
- la mise en œuvre d'un nombre de formations sur le handicap (AESH et enseignants) ;
- un nouveau dispositif de PEC pour les enseignants et les conseillers principaux d'éducation (CPE).

Domaines transverses :

- une formation à l'animation pour les formateurs internes ;
- une formation au dialogue social pour les publics encadrants ;
- le déploiement des formations "égalité-diversité";
- des formations sur les "gestes qui sauvent".
